


## CONVENTION DE PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE – VENDANGES 2025

Entreprise prêteuse	Domaine Raphaël Chopin – SIRET 50081002300019 – 4 chemin de la Savoye, 69430 Lantignié – Représenté par Raphaël Chopin, Chef d'exploitation
Entreprise bénéficiaire	SAS Domaine A-F GROS – SIRET 38396734600016 – 5 Grande Rue, 21630 Pommard – Représentée par Caroline PARENT, Directrice générale
Objet	Mise à disposition temporaire de salariés vendangeurs (coupeurs et porteurs) du Domaine Raphaël Chopin au profit du Domaine AF GROS pour les vendanges à Romanèche-Thorins
Durée	Du 30/08/2025 au 10/09/2025 – Prolongation possible par avenant écrit
Gestion du personnel	- Le Domaine Raphaël Chopin reste employeur (déclarations, contrats, rémunérations) - Le Domaine AF GROS assure la direction opérationnelle - Le Domaine AF GROS assume la responsabilité des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité
Conditions financières	Facturation limitée au remboursement : • Salaires • Charges sociales • Frais professionnels (repas)  → Convention strictement non lucrative
Période probatoire	2 jours ouvrés : résiliation possible à tout moment par simple notification écrite
Litiges	Compétence des juridictions du siège du Domaine Raphaël Chopin, sauf accord contraire

Fait à Pommard, le 20/08/2025, en 2 exemplaires originaux.

Pour l'entreprise prêteuse	Pour l'entreprise bénéficiaire
Raphaël Chopin – Chef d'exploitation	Caroline PARENT – Directrice générale
Signature	Signature 
	<b>SAS DOMAINE AF GROS</b> 5 Grande Rue - 21630 Pommard SIRET 383 967 346 00016 T.V.A. FR 84 383 967 346